

COMMUNIQUE PRESSE n° 003/UST-CIST-SYNECS/2017

La Plateforme Syndicale UST - CIST - SYNECS s'est réunie le 11 Février 2017, à l'effet d'évaluer les points de revendications contenus dans son communiqué de presse n° 002/UST-CIST-SYNECS/2017 du 11 janvier 2017 suspendant la grève sur toute l'étendue du territoire national.

Après avoir rencontré quatre fois le Gouvernement sous les auspices du Comité National du Dialogue Social (CNDS) pour discuter sur les sept (07) points de revendications, le Gouvernement s'est engagé à solutionner les cinq (5) points.

Pour les deux points de blocage :

- 1) la Loi n° 032 du 31 décembre 2016 relative à l'exercice du droit de grève ;
- 2) la suspension du décret 687 portant réduction des indemnités des Agents de l'Etat,

la Plateforme Syndicale, après concertation, décide de proroger la suspension de la grève pour un délai de trois (03) semaines allant du lundi 13 Février 2017 au Lundi 06 mars 2017 afin de permettre au Gouvernement de trouver des solutions.

Passé ce délai, la Plateforme se verra dans l'obligation de repartir en grève et tiendra pour seul responsable le Gouvernement.

N'Djaména, le 11 Février 2017



GOUNOUNG VAIMA GAN-FARE



MAHAMAT NASRADINE MOUSSA



MAHAMAT NOUR ROUFAYE